

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Occitanie-Méditerranée
Palais Jacques Cœur et des Trésoriers de France

5, rue des Trésoriers de France
34000 Montpellier

09 63 57 44 06

occitanied@fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [in](#)



COMMUNE DE POPIAN

2 avenue de l'Aurelle
34230 Popian

04 67 57 52 25

mairie@popian.net

<https://www.popian.net/>

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration du

Porche d'entrée de l'église de Popian

Popian, Hérault (34230)



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Sauvegardons ensemble ce patrimoine !

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Ancienne chapelle castrale, l'église Saint-Vincent fait partie de l'important patrimoine historique dont la commune de Popian peut s'enorgueillir depuis les XVe et XVIe siècles.

L'église Saint-Vincent, adossée au château qui fut la résidence des seigneurs de Popian, a subi les affres du temps tandis que son aspect a été modifié au fil des siècles.

Ainsi, dans le courant du XVIIe siècle, l'entrée qui se faisait originellement par l'ouest, dans l'axe de l'église, a été déplacée au sud de l'édifice. La porte était alors encadrée de pilastres et accessible avec un escalier extérieur qui a été abrité au XIXe siècle par le porche voûté, objet de la présente sauvegarde.

◆◆ LE PROJET

Le porche d'entrée de l'église Saint-Vincent est dans un état de délabrement avancé : œuvrons tous ensemble à sa restauration et sa mise en valeur.

Venu couvrir l'escalier extérieur préexistant, le porche d'entrée est actuellement dans un état de délabrement avancé : les dégradations constatées sont évolutives et

il est nécessaire d'intervenir dès à présent pour éviter l'amplification des dommages.

L'opération de sauvegarde consistera en une mise en valeur de ce patrimoine au travers notamment de la réfection des enduits extérieurs et intérieurs, de la restauration du portail et de la mise en évidence de l'histoire du monument (dispositions successives de la travée d'entrée).

◆◆ LA MOBILISATION

La commune de Popian se mobilise pour ce projet cofinancé par le Conseil départemental de l'Hérault et la région Occitanie et permet à tous, grâce à l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, de participer à la sauvegarde de cet élément du patrimoine.

Les donateurs, dont le nom pourra être inscrit sur une plaque commémorative, seront invités à une visite du chantier et à l'inauguration des travaux.

Montant des travaux	57 896.76 € HT
Objectif de collecte	15 000.00 €
Début des travaux	Septembre 2021

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Porche d'entrée de l'église de Popian

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/76231

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Porche d'entrée de l'église de Popian

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Commune de Popian